

REUNION DU 28 JUILLET 2010

L'an deux mille dix le 28 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de DANESTAL, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME MEVEL Geneviève, CARPENTIER Catherine, JOURDAIN Laurence
MM MARIE Christian, CANTREL Jean, DOS SANTOS Emmanuel, LECOMTE Philippe, CARPENTIER Wilfried,
NOËL Philippe

Pouvoir : Mr LECOMTE Thierry a donné pouvoir à Mr MARIE Christian

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

- Ordre du jour**
- 1- Présentation de l'esquisse de la future mairie réalisée par Mr HEMON architecte.
 - 2-Nomination du poste de délégué pour la nouvelle mairie
 - 3-Discussion relative à l'augmentation du prix des concessions du cimetière
 - 4-Extension du cimetière
 - 5-Convention entre la commune de DANESTAL et ERDF
 - 6-Demande d'une liaison France Telecom par Mme VORNIERE
 - 7-Compte rendu de l'enquête publique relative au chemin n° 16
 - 8-Examen du porter à connaissance sur les risques majeurs de la commune
 - 9-Trois tableaux et leurs cadres exposés à l'intérieur de l'église ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2010

Objet : 1- Présentation de l'esquisse de la future mairie réalisée par Mr HEMON architecte

Le maire présente l'esquisse de la future mairie réalisée par Mr HEMON architecte à SAINT-GATIEN DES BOIS. Aucun commentaire particulier sur cette esquisse n'est émis par les membres du Conseil. Mr Philippe NOËL exprime le souhait de ne pas demander présentement à Mr HEMON de réaliser l'étape payante à savoir les plans détaillés et le chiffrage du projet prétextant qu'il convient dans un premier temps d'attendre que le budget Taxe de Séjour nous fournisse la somme nécessaire pour ce projet. L'ensemble des conseillers présents approuve néanmoins à l'exception de Mr Philippe NOËL et conformément à la résolution passée lors de la précédente réunion la réalisation de cette étape payante étant observée que Mr HEMON à besoin de trois mois pour réaliser cette étude et que nous devons en

avoir les résultats pour monter nos dossiers de demandes de subvention en février 2011. Les subventions ne seront connues qu'en juin 2011 et de ce fait le dossier ne pourra véritablement évoluer qu'au cours du 2eme semestre 2011.

Objet : 2- Nomination du poste de délégué pour la nouvelle mairie

Le maire indique qu'il semble prématuré de désigner aujourd'hui un délégué pour le projet de la nouvelle mairie et remet à une date ultérieure cette nomination

Objet : 3- Discussion relative à l'augmentation du prix des concessions du cimetière

L'ensemble du Conseil désapprouve une augmentation du coût des concessions au niveau du cimetière à l'exception d'un ajustement pour les caveaux qui comportent plus de trois emplacements pour les cercueils. Pour ces concessions perpétuelles le prix est porté à 100.00 €.

Objet : 4- Extension du cimetière

Le Conseil approuve la proposition du Maire qui est de ce fait mandaté pour la signature d'un pacte de préférence avec Mme de LONGCAMP pour une parcelle de 2000 M2 dans le prolongement du cimetière actuel, parcelle qui devra être délimitée par un géomètre au frais naturellement de la commune.

Objet : 5- Convention entre la commune de DANESTAL et ERDF

Le Conseil approuve la signature de cette convention qui permettra de connaître pour chaque terrain nouvellement constructible les frais éventuels de raccordement EDF à la charge de la commune.

Objet : 6-Demande d'une liaison France Telecom par Mme VORNIERE

Le conseil approuve la pose des poteaux par France Télécom pour permettre à Mme VORNIERE sa liaison téléphonique

Objet : Compte rendu de l'enquête publique relative au chemin n° 16

Le maire demande après un bref exposé sur cette procédure au conseil de prendre une résolution qui vise à donner la préférence aux personnes qui résident sur la commune pour se porter acquéreur d'une parcelle de ce chemin. Le Conseil approuve cette résolution

Objet : Examen du porter à connaissance sur les risques majeurs de la commune

Le maire fait état du document établi par les services de Mr le Préfet relatif au porter à connaissance sur les risques majeurs de la commune de DANESTAL et informe le conseil qu'il devra établir à partir de ce document un autre document intitulé document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce document reprend les risques majeurs de la commune et en particulier les risques de mouvements de terrain.

Objet : Trois tableaux et leurs cadres exposés à l'intérieur de l'église ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2010

Le maire informe le conseil de l'inscription au titre des monuments historiques des trois tableaux présents dans notre église de DANESTAL. Il n'est pas prévu présentement de restauration sur ces trois tableaux étant observé qu'il subsiste à la charge de la commune après subventions 20% du coût.

Questions diverses :

Mr Philippe NOËL souhaite connaître l'état de maintenance de la station d'épuration sur laquelle sont rejetées les eaux usées en particulier du village Pierre et Vacances. Le maire répond qu'il est exact que pendant une journée cette station n'a pas fonctionné à la suite d'une coupure de courant par ERDF qui voulait ainsi obliger les responsables de cette station à procéder à un branchement définitif alors que la station est toujours pourvue d'un branchement de chantier. Le maire étant intervenu ainsi que Pierre et Vacances le courant a été rétabli 24 heures après interruption et la société Pierre et Vacances a réalisé l'ensemble des travaux de maintenance qui étaient réclamés par la SAUR la société qui assure l'entretien de cette station.

Il est également posé la question au sujet des raccordements des 3 pavillons sur le chemin de la Fontaine Beaujeu. Ces 3 pavillons n'ont jamais été raccordés et les eaux usées se déversent directement dans la rivière. Le maire est intervenu auprès de Mr PETIT pour que la liaison soit réalisée et il suit personnellement ce dossier.

Mr NOËL demande également si nous avons des informations sur un épandage de déchets végétaux qui aurait été réalisé à proximité de la zone de captage des 2 sources de DANESTAL qui approvisionnent le château d'eau de BRANVILLE. Nous ne disposons pas présentement d'information à ce sujet et nous pourrions en parler avec le maire de BRANVILLE à notre prochaine rencontre maire de BRANVILLE qui est également président du syndicat des eaux de BRANVILLE.

Mr Emmanuel DOS SANTOS souhaite être associé à l'approbation du permis de construire qui sera déposé par Mr MIMOUNI. Il rappelle la position de Mr JUD au sujet de la grange qui se trouve entre Mr JUD et Mr MIMOUNI et qui appartient à Mr MIMOUNI. Cependant le dossier de permis de construire qui sera vraisemblablement disponible au mois d'août ne porte nullement sur la transformation de cette grange. Il a trait à la construction de nouveaux bâtiments sur le côté opposé du chemin du Bocage. Mr JUD ne voit aucune objection particulière à la réalisation de ce projet selon la déclaration qu'il a faite avec son épouse à Mr le Maire. Il est rappelé qu'il existe une obligation pour le maire au niveau des permis de construire de transmettre à la DDTM dans les huit jours qui suivent la date de dépôt le dossier du permis de construire, que la mairie soit fermée ou pas cette obligation subsiste. Le maire sera donc tenu de respecter cette obligation, il prendra néanmoins contact dans la mesure où il sera présent avec Mr DOS SANTOS pour lui présenter le projet. La seconde partie du projet de Mr MIMOUNI qui a trait à la transformation de la grange est prévue sur le mois de septembre, cela pourra faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Toutefois il est rappelé que le public ne peut en aucun cas prendre part au débat et que si Mr JUD et Mr MIMOUNI sont présents, ils ne pourront pas s'exprimer sauf si on fait une réunion avant le conseil, réunion donc totalement informelle et sans aucun compte rendu.

Le Maire

Mr MARIE Christian